

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00007 Numéro SIREN : 834 289 548 Nom ou dénomination : A2AD
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 22698

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023
CERTIFIÉ CONFORMÉ À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (attaché N° 1 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU A2AD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		10 Bis avenue PALISSY 94340 JOINVILLE LE PONT		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 3 4 2 8 9 5 4 8 0 0 0 1 0		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CO		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		CI		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)			BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	31 260	BY		31 260
		Autres créances (3)	BZ	13 421	CA		13 421
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	77 297	CG		77 297
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 298	CI		4 298	
	TOTAL (III)	CJ	126 277	CK		126 277	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations	(V) CM					
	Ecarts de conversion actif*	(VI) CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	126 277	IA		126 277	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU A2AD		Néant ☐ *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500)		DA	500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	50
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	10 380
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	79 010
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	89 940
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	760
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	17 280
	Dettes fiscales et sociales		DY	17 417
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	878
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	36 337	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	126 277	
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
			Ecart de réévaluation libre	ID
			Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A2AD					Néant ☐ *		
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	117 466	FH		FI	117 466
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	117 466	FK		FL	117 466
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	78 442
	Autres produits (I) (11)					FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	195 908
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	96 181
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 303
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	941
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	1
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	101 427	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	94 481	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 869
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	1 869	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 869	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	96 350	

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU A2AD		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	7 182	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	7 182	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	80	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	2 084	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 164	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	5 017	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	22 358	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	204 959	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	125 949	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	79 010	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				80		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés				2 084		
Produits des cessions d'éléments d'actif					7 182	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

ETATS FINANCIERS

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé		x	
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements			
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A2AD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 126 278 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 79 010 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/05/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 48 980 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	31 260	31 260	
Autres	13 422	13 422	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 298	4 298	
Total	48 980	48 980	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 500,00 euros décomposé en 50 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 36 337 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 280	17 280		
Dettes fiscales et sociales	17 418	17 418		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 639	1 639		
Produits constatés d'avance				
Total	36 337	36 337		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	760			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	780
Total	780

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 298		
Total	4 298		

Notes sur le compte de résultat

Autres informations

A2AD

Société Par Actions Simplifiée au capital de 500,00 €
Siège social : 10 Bis avenue PALISSY
94340 JOINVILLE LE PONT
834 289 548 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le vingt cinq septembre, à dix-huit heures zéro minute,
M. Denis ALALOUF
L'associé unique est en possession des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des décisions proposées.

Il précise l'ordre du jour des présentes décisions :

- Décisions en vue de permettre la distribution de dividendes,

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, rappelle que le bilan intermédiaire de la Société, établi le 31/12/2022, fait apparaître un bénéfice de soixante dix neuf mille dix euros trente cents (79 010.30 €), réalisé depuis la clôture de l'exercice précédent intervenue le 31/12/2021 après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite des pertes antérieures et des sommes à porter aux réserves en application de la loi et des statuts.
Ce bénéfice permet la distribution des dividendes.

Conformément aux dispositions des articles L 232-12 et R 232-17 du Code de commerce, la gérance décide de distribuer et répartir entre les associés des dividendes de
Sept mille cinq cent euros (7 500,00 €), comme suit :

Associé	Titres	Acompte à verser
Denis ALALOUF 10 bis avenue Palissy 94340 JOINVILLE LE PONT		
pour	50,00	7 500,00 €
Soit un total de	50,00	7 500,00 €

Le dividende unitaire s'élève à de cent cinquante euros (150 €).

Ces dividendes seront mis en paiement au siège social à compter du 30/09/2023.

Ces dividendes, sont éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique, et consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique



A2AD

Société Par Actions Simplifiée au capital de 500,00 €

Siège social : 10 Bis avenue PALISSY

94340 JOINVILLE LE PONT

834 289 548 RCS CRETEIL

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN **DATE DU 30 JUIN 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois,

Le trente juin, à dix-sept heures zéro minute,

Denis ALALOUF, agissant en qualité d'associé unique de la société A2AD, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5 062 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 1 316 €.



DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 79 010,3 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 79 010.30 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créateur de 10 380.22 €
- Une somme de 79 010.30 €

affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".

qui s'élèvera à 89 390.52 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2021	66 300,00	1 326,00		66 300,00	0,00	0,00
31/12/2020	230 000,00	4 600,00		230 000,00	0,00	0,00
31/12/2019	275 000,00	5 500,00		275 000,00	0,00	0,00

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique



A2AD

Société Par Actions Simplifiée au capital de 500,00 €

Siège social : 10 Bis avenue PALISSY

94340 JOINVILLE LE PONT

834 289 548 RCS CRETEIL

TEXTE DES DECISIONS ANNUELLES PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 5 062 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui ont donné lieu à une imposition de 1 316 €.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022, s'élevant à 79 010,3 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 79 010.30 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créditeur de 10 380.22 €
- Une somme de 79 010.30 €

affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".

qui s'élèvera à 89 390.52 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle



31/12/2021	50 000,00	1 000,00			0,00	0,00
31/12/2020	230 000,00	4 600,00		230 000,00	0,00	0,00
31/12/2019	275 000,00	5 500,00		275 000,00	0,00	0,00

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



A2AD

Société Par Actions Simplifiée au capital de 500,00 €

Siège social : 10 Bis avenue PALISSY

94340 JOINVILLE LE PONT

834 289 548 RCS CRETEIL

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	117 466,34	200 561,67	-41,43
Coût des achats et charges externes	96 181,17	46 472,29	106,96
VALEUR AJOUTEE	21 285,17	154 089,38	-86,19
Impôts, taxes et versements assimilés	4 303,26	3 178,00	35,41
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	16 981,91	150 911,38	-88,75
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	78 442,50	,00	100,00
Dotations aux amortissements et provisions	941,67	80 702,50	-98,83
Autres charges	1,22	,00	100,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	94 481,52	70 208,88	34,57
Résultat financier	1 869,00	,00	100,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	96 350,52	70 208,88	37,23
Résultat exceptionnel	5 017,78	-35,00	NS



Impôt sur les bénéfices	22 358,00	16 547,00	35,12
RESULTAT NET COMPTABLE	79 010,30	53 626,88	47,33

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 117 466,34 € contre 200 561,67 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 41,43 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 101 427,32 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 941,67 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 94 481,52 € contre 70 208,88 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 34,57 %.

Le résultat financier, d'un montant de 1 869,00 €, contre 0,00 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 96 350,52 €, contre 70 208,88 € au 31 décembre 2021.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 5 017,78 €, contre -35,00 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 22 358,00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 79 010,30 €, représentant 67,26 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 47,33 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 53 626,88 €, soit 26,74 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

##

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 79 010,3 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 79 010.30 €
- Existence d'un montant correspondant au Report à Nouveau créancier de 10 380.22 €
- Une somme de 79 010.30 €

affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".

qui s'élèvera à 89 390.52 €



Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2021	66 300,00	1 326,00		66 300,00	0,00	0,00
31/12/2020	230 000,00	4 600,00		230 000,00	0,00	0,00
31/12/2019	275 000,00	5 500,00		275 000,00	0,00	0,00

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 5 062 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même code.

L'impôt supplémentaire en résultant pour la société s'élève à 1 316 €.

Le président

